

# RAPPORT ANNUEL

# 2016

## MULTIHABITATION 9



**LA FRANÇAISE**

# Multihabitation 9

SCPI Pinel à capital fixe fermé

Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2017

1	Conjoncture .....	2
2	Organes de direction et de contrôle.....	5
3	Rapport de la société de gestion sur l'exercice 2016 .....	6
4	Gouvernance et contrôle interne.....	8
5	Tableaux complétant le rapport de la société de gestion.....	10
6	Rapport du conseil de surveillance .....	14
7	Texte des résolutions à l'assemblée générale ordinaire .....	15
8	Comptes au 31 décembre 2016.....	16
9	Annexe .....	19
10	Composition du patrimoine.....	21
11	Rapports du commissaire aux comptes .....	22

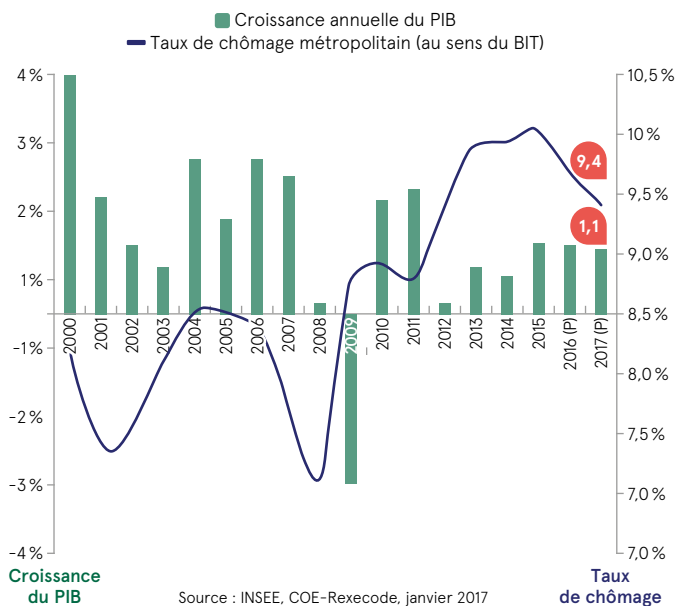




## Un environnement économique toujours faiblement porteur

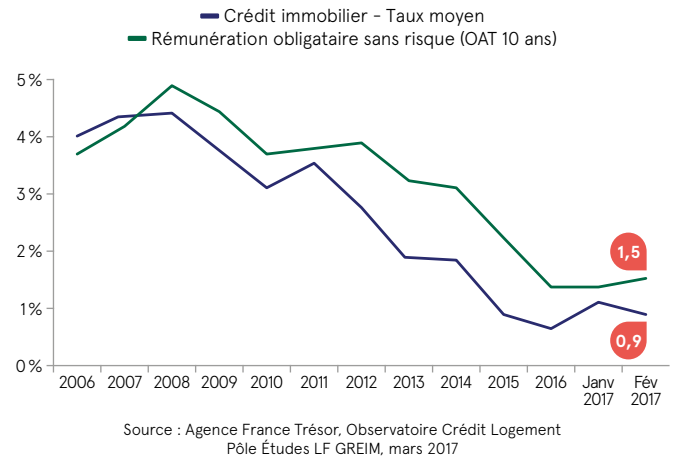
La croissance de l'économie française a augmenté de 0,4 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2016 et atteint 1,1% sur l'année, en recul de -0,1 point par rapport à 2015. Outre la sortie de l'Union européenne du Royaume-Uni et la série d'attentats qui a fortement impacté le tourisme, la consommation des ménages a stagné au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> trimestre et remis en cause les perspectives de croissance annoncées en début d'année. Ainsi, l'estimation de progression annuelle du PIB par Rexecode s'est dégradée au cours de l'année, passant de 1,6 % en janvier à 1,1 % en décembre. L'activité s'est néanmoins avérée plus robuste au 4<sup>e</sup> trimestre, portée par le redémarrage de la production industrielle (+2,2 % en novembre) et de la consommation. La baisse du chômage, amorcée depuis l'été, devrait se poursuivre en 2017. Rexecode annonce une croissance stable à 1,1% cette année, et un taux de chômage en amélioration sensible, à 9,4 %, sur fonds d'incertitude liée aux effets du Brexit et aux élections présidentielles françaises. En outre, l'Insee prévoit une reprise de l'inflation à 0,8 % sur l'année 2017, un rythme modéré mais qui devrait rogner le pouvoir d'achat des Français et pourrait ralentir la consommation.

### ● Croissance du PIB et taux de chômage en France



À l'instar des taux d'emprunt d'état qui ont accusé une hausse à la suite de l'élection de Donald Trump puis de l'incertitude quant à l'issue des élections en France, les taux de crédit immobilier ont progressé depuis la fin de l'année 2016. Fin février, ils s'établissaient à 1,49 % contre 1,34 %, leur point bas, en fin d'année dernière. Cette remontée s'est concrétisée par la signature de nombreuses ventes en janvier et février 2017. Les taux demeurent néanmoins à un niveau bas en historique et devraient légèrement poursuivre leur augmentation dans les prochains mois.

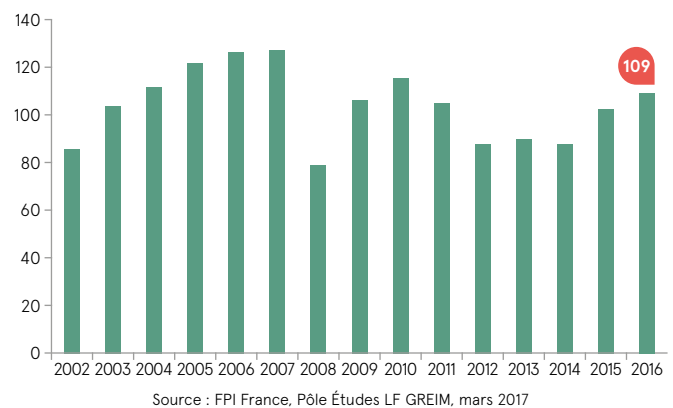
### ● Rendement obligatoire et taux de crédit immobilier



## Le marché du logement neuf confirme sa reprise

La nette reprise du marché des logements neufs s'est accélérée en 2016, aussi bien en immobilier neuf promoteur qu'en maison individuelle hors promoteur. Ainsi, 109 000 ventes promoteur ont été comptabilisées sur l'ensemble de l'année, en augmentation de 6 % par rapport à 2015 ; les réservations ont progressé de 21 % par rapport à 2015, soit 148 618 réservations.

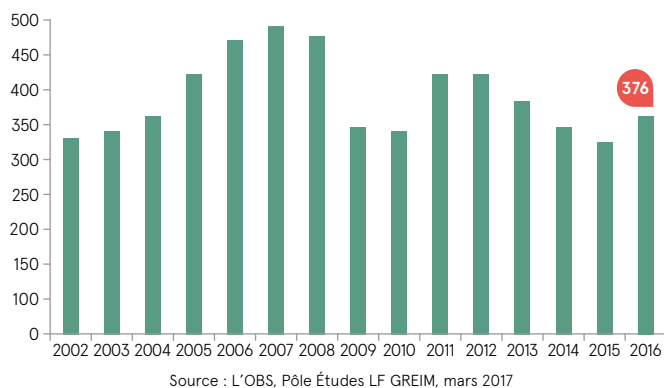
### ● Nombre de ventes de logements neufs en France (en milliers)



Les mises en chantier de logements neufs repartent à la hausse, après la baisse continue observée depuis 2012. Elles ont représenté 376 500 unités en 2016, en progression de plus de 10 % par rapport à 2015. Sur le dernier trimestre, le rythme des mises en chantier a légèrement faibli, mais il devrait néanmoins se consolider en 2017. En effet, le nombre de permis de construire octroyés s'est accéléré en 2016, progressant de 14 %, à 453 200 unités.

Le prix des logements neufs augmente globalement en France (+2,5 %). Cette hausse s'est amplifiée en fin d'année, puisqu'il progresse de 3,6 % sur le seul 4<sup>e</sup> trimestre.

## Mises en chantier de logements neufs en France (en milliers)



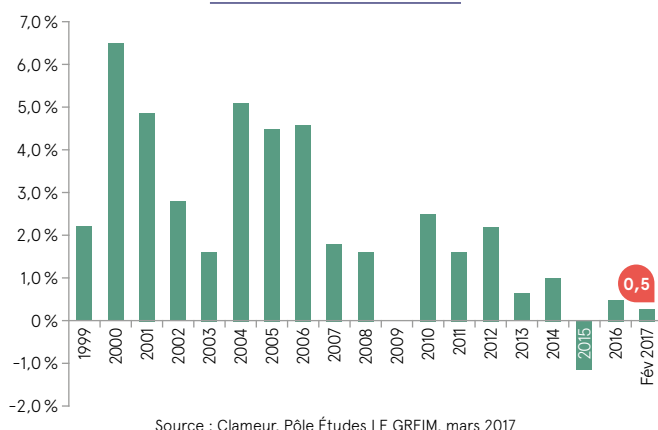
## Des loyers de marché en léger redémarrage

Le marché locatif confirme sa reprise amorcée depuis le début de l'année 2016. Habituellement très soutenu entre juin et septembre puis en baisse de régime à partir d'octobre, il a redémarré en fin d'année. Ainsi, après avoir reculé de 1,1% en 2015, les loyers ont progressé en moyenne de 0,5% en décembre 2016 sur un an. Ils ont poursuivi leur progression depuis le début de l'année, mais plus faiblement (+0,3%). Cette augmentation s'effectue en revanche d'une manière très hétérogène puisque de nombreuses villes, y compris les plus peuplées, telles Lille ou Marseille ont vu leurs loyers stagner voire diminuer.

À l'échelle nationale pourtant, le marché reste sous pression en raison d'une forte demande. Néanmoins, cette reprise, même légère, des loyers a entravé la remontée spectaculaire de la mobilité résidentielle, qui avait atteint un point haut historique, à 33% en novembre, supérieur à 5 points de sa moyenne des 18 dernières années. Elle recule désormais, pour s'établir à 29,8% à fin février 2017, ainsi qu'en Île-de-France, où elle demeure traditionnellement nettement en deçà de la moyenne nationale.

Les efforts d'entretien et d'amélioration des logements ont à nouveau nettement faibli depuis la remontée des loyers. Ainsi, en février 2017, seuls 14,5% des logements reloués ont bénéficié de travaux de rénovation majeurs. Ce niveau reste tout de même inférieur à la moyenne qui s'élève à 22,2% depuis 1998.

### Variations des loyers

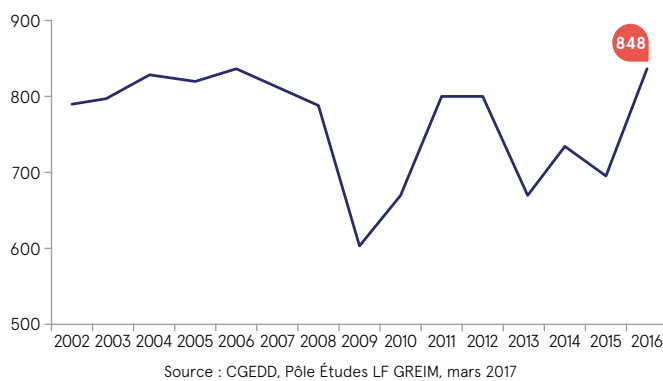


## Les ventes de logements anciens atteignent un niveau record

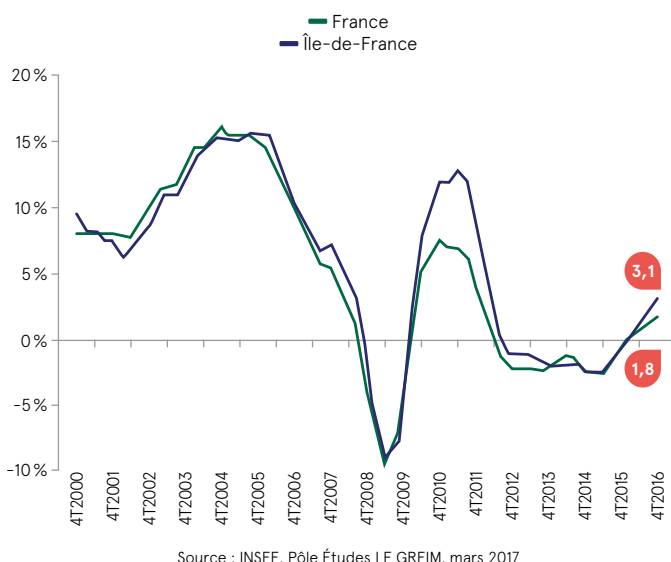
Le marché des logements anciens confirme la dynamique observée depuis fin 2015 et dépasse ses records historiques. En effet, les transactions dépassent leur niveau très élevé de 2006, avec 848 000 transactions référencées en 2016. Cette forte augmentation s'explique principalement par les taux de crédit immobilier très bas (1,34% sur 15 ans en décembre) et par la reprise économique, qui, bien que timide, a engendré des créations d'emplois, synonyme de mobilité géographique intranationale.

La hausse du prix de l'ancien se consolide, faisant suite à une baisse des prix continue entre 2012 et 2015. Ainsi, en 2016, les prix de l'ancien ont augmenté d'environ 1,8% en France et de 3,1% en Île-de-France sur un an. Outre un pouvoir d'achat immobilier restauré par des taux bas persistants, de nombreux produits sont actuellement disponibles à la vente. Seul le segment des résidences secondaires souffre. Il pourrait progressivement se réanimer mais continuera à pâtir d'un taux d'imposition sur les plus-values élevé.

### Nombre de ventes de logements anciens en France (en milliers)



### Taux de croissance annuel du prix des logements en France (CVS)



## Perspectives du marché

En 2017, les facteurs de soutien à l'immobilier neuf et ancien devraient se maintenir. En effet, la poursuite du Prêt à Taux Zéro et du dispositif Pinel ainsi que l'effet « valeur refuge », suggéré par la tangibilité du placement, devraient permettre à l'immobilier de rester un secteur actif. Les taux de crédit immobiliers devraient rester bas, en moyenne historique mais leur remontée est néanmoins amorcée et pourrait se poursuivre. Cette perspective a contribué au maintien d'une activité dynamique depuis le début de l'année. Les transactions ne devraient pourtant progresser que faiblement en 2017, par rapport aux importants volumes enregistrés en 2016 mais demeurer très nombreuses, générant de nouvelles hausses des prix, tant dans le neuf que dans l'ancien.

Notes

A large area of horizontal dotted lines for taking notes.



# FICHE D'IDENTITÉ MULTIHABITATION 9



- **Type de SCPI**  
SCPI « Pinel »  
à capital fixe fermé
- **Siège social**  
128 boulevard Raspail  
75006 Paris
- **Date de création**  
26 mai 2015

- **N° d'immatriculation au RCS**  
811 596 469 RCS Paris
- **Date de dissolution statutaire**  
25 mai 2029
- **Capital social**  
18 388 500 euros
- **Visa AMF**  
SCPI n°15-11 en date du 19 juin 2015

## Société de gestion de la SCPI

### La Française Real Estate Managers

Société par actions simplifiée au capital de 1 220 384 euros  
Siège social : 128, boulevard Raspail - 75006 Paris  
399 922 699 RCS PARIS  
Agrément délivré par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille n° GP-07000038 du 26 juin 2007.  
Agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014.

### Directoire

Marc BERTRAND, Président  
Eric ALLARD, Directeur général  
Marc-Olivier PENIN, Directeur général  
Franck MEYER  
Thierry SEVOUMIANS

### Conseil de surveillance

Patrick RIVIERE, Président  
Xavier LEPINE  
Pierre LASSERRE  
Caisse Centrale du Crédit Mutuel  
Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre-Ouest  
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

### Commissaires aux comptes

**Titulaire :** Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
**Suppléant :** B.E.A.S  
195, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

## Conseil de surveillance de la SCPI

### Composition du conseil de surveillance

Michel CATTIN, Président  
Jean-Luc BRONSART, Secrétaire  
Olivier BLICQ  
Bertrand DE GELOES  
Jean-Louis HOTTE  
Danielle SCHEIER  
Henri TIESSEN

**Fin de mandat :** à l'issue de l'assemblée générale de 2018 appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

## Expert immobilier de la SCPI

VIF Expertise  
120, avenue du Général Leclerc  
75014 Paris

**Fin de mandat :** à l'issue de l'assemblée générale de 2020 appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2019.

## Commissaires aux comptes de la SCPI

**Titulaire :** Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Suppléant :** B.E.A.S  
195, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Fin des mandats :** à l'issue de l'assemblée générale de 2021 appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

## Dépositaire de la SCPI

CACEIS Bank  
1-3, place Valhubert  
75013 Paris

**Fin de mandat :** durée illimitée.



## Introduction

Multihabitation 9 a collecté 21 217 500,00 euros sur 2015 et 2016. La SCPI relève du dispositif fiscal Pinel. Des nombreux immeubles ont été analysés par la direction des produits immobilier habitation.

Cette collecte permettra d'acquérir au final un patrimoine immobilier d'environ 18 600 000,00 euros frais et droits inclus. La phase d'acquisition est en cours. Un investissement a été signé en 2016 pour un montant total de 3 012 982,00 euros TTC. Il s'agit de 9 appartements situés à Antony (92).

La SCPI continue de se constituer des produits financiers, résultat du placement de la trésorerie constituée pour l'essentiel des fonds détenus. Le paiement des appels de fonds correspondant à l'avancement des chantiers réduira progressivement le résultat financier. Inversement, avec les livraisons successives suivies des mises en location, la baisse des produits financiers sera compensée par l'augmentation progressive des revenus fonciers. On peut estimer que la SCPI atteindra son rythme de croisière en 2020.

Les fonds collectés ont été placés dans des supports appropriés qui ont permis, malgré les faibles taux de placement, d'optimiser les produits financiers.

## Caractéristiques principales au 31 décembre 2016

Capital	18 388 500,00 €
Nombre de parts	14 145
Capitalisation	21 217 500,00 €
Nombre d'associés	609
Valeur de réalisation	1 340,46 €
Prix de souscription	1 500,00 €
Prix acquéreur	1 500,00 €
Prix net vendeur (Prix d'exécution)	N.D.
Valeur ISF pour 2017 *	N.D.
Distribution de l'exercice 2016 **	Néant

\* Correspond à la valeur pouvant être retenue par les associés assujettis à l'ISF

\*\* Correspond au dividende perçu par un associé présent du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

## Tableau de chiffres significatifs (en euros)

	2016	Du 26/05/2015 au 31/12/2015
<b>Compte de résultat au 31 décembre</b>		
Produits de la SCPI	738 735,05	1 575 582,21
dont loyers		
Total des charges	769 108,23	1 584 321,22
Résultat	(30 373,18)	(8 739,01)
Dividende	Néant	Néant

	2016	Du 26/05/2015 au 31/12/2015
<b>État du patrimoine et tableau des capitaux propres au 31 décembre</b>		
Capital social	18 388 500,00	760 500,00 *
Total des capitaux propres	18 873 746,91	13 184 250,13
Immobilisations locatives	3 012 982,00	

	Global 2016	Par part 2016
<b>Autres informations</b>		
Bénéfice	(30 373,18)	(2,15) **
Dividende	Néant	Néant
<b>Patrimoine</b>		
Valeur de marché des immeubles	3 100 000,00	219,16
Valeur comptable	18 873 746,91	1 334,31
Valeur de réalisation	18 960 764,91	1 340,46
Valeur de reconstitution	21 365 151,25	1 510,44

\* Au 31 décembre 2015, les souscriptions s'élevaient à un montant nominal de 12 797 200,00 €.

\*\* Bénéfice par part en jouissance sur l'année.



## Valeurs de la société au 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions en vigueur, il a été procédé, à la clôture de l'exercice, à la détermination des valeurs :

- comptable, soit la valeur résultant de l'état du patrimoine ;
- de réalisation, soit la valeur vénale du patrimoine résultant des expertises réalisées, augmentée de la valeur nette des autres actifs ;
- de reconstitution, soit la valeur de réalisation majorée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine.

Ces valeurs se sont établies ainsi qu'il suit :

### ● Valeur comptable

	En euros
Valeur immobilisée des acquisitions	3 012 982,00
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur comptable	15 860 764,91
<b>Valeur comptable</b>	<b>18 873 746,91</b>
<b>Valeur comptable ramenée à une part</b>	<b>1 334,31</b>

### ● Valeur de réalisation

	En euros
Valeur de marché des immeubles	3 100 000,00
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur de réalisation	15 860 764,91
<b>Valeur de réalisation</b>	<b>18 960 764,91</b>
<b>Valeur de réalisation ramenée à une part</b>	<b>1 340,46</b>

### ● Valeur de reconstitution

	En euros
Valeur de réalisation	18 960 764,91
Frais d'acquisition des immeubles	192 200,00
Commission de souscription	2 212 186,34
<b>Valeur de reconstitution *</b>	<b>21 365 151,25</b>
<b>Valeur de reconstitution ramenée à une part</b>	<b>1 510,44</b>

\* Y compris la TVA non récupérable sur les commissions de souscription

## Marché des parts en 2016 et information sur les modalités de sortie de la SCPI

	Nombre	En % du nombre total de parts émises
Parts nouvelles	4 301	30,4%
Parts cédées sur le marché par confrontation		
Parts transférées par succession et/ou donation		

En 2016 la SCPI a collecté 6,4 millions d'euros de capitaux supplémentaires. Ces nouvelles souscriptions ont permis l'émission de 4 301 parts portant ainsi la capitalisation de la SCPI à 21,2 millions d'euros.

Aucun prix de confrontation n'a été déterminé. Seule la valeur de réalisation publiée par ailleurs peut servir de support à l'estimation du portefeuille détenu par les associés (notamment dans le cadre de déclaration fiscale).

## Patrimoine immobilier

### Évolution du patrimoine

La société de gestion a maintenu ses critères de sélection des opérations, chaque programme étant analysé en tenant compte de la demande locative, de l'environnement, du dynamisme économique, des transports, de la qualité des promoteurs, de la qualité des prestations, des typologies, des plans, des perspectives à terme et plus généralement de tous les critères qui font la pertinence d'un investissement locatif. Bien entendu, les contraintes du dispositif fiscal (plafonds de loyers et de ressources) sont prises en compte. L'objectif étant notamment de maintenir un rendement brut conforme aux attentes des investisseurs qui devrait se situer autour de 3,8% (loyers annuels / prix d'acquisition TTC).

La SCPI a réalisé le 10 juin 2016 son premier investissement, à savoir : à Antony, 231/235 avenue du Bois de Verrières 9 appartements d'une surface totale sur plans de 625,22 m<sup>2</sup>, acquis pour un montant de 3 012 982 euros TTC. Le rendement brut prévisionnel est de 4,01% et la livraison est prévue pour fin 2017.

### Gestion du patrimoine

La SCPI a réalisé son 1<sup>er</sup> investissement pendant l'exercice 2016.

### Expertises et répartition du patrimoine

La valeur vénale des immeubles au 31 décembre 2016, résultant des expertises réalisées conformément aux règles en vigueur, est de 3 100 000 euros hors droits.

### Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

Conformément à la réglementation, il est indiqué qu'aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice.





## Procédure de contrôle interne

Au travers de l'organisation fonctionnelle du Groupe La Française, la société La Française Real Estate Managers et, par conséquent, l'ensemble des sociétés qu'elle gère, dont la SCPI Multihabitation 9, bénéficient de la mise à disposition des directions de la « Conformité, Contrôle Interne et Risques Opérationnels » et « Risques » du Groupe.

### ● Les travaux de Contrôle Interne, Risques financiers et Risques Opérationnels s'articulent autour :

- du respect de la réglementation et du programme d'activité de la société de gestion ;
- du respect de l'intérêt des porteurs ;
- de l'organisation du processus de gestion, depuis les décisions d'investissement jusqu'aux activités opérationnelles ;
- du suivi des risques opérationnels et réglementaires ;
- du respect des dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs, prestataires ou membres des conseils de surveillance pour la protection des investisseurs et la régularité des opérations.

### ● Le processus s'organise en trois niveaux :

**Les contrôles permanents de premier niveau** sont réalisés par les opérationnels qui exercent des contrôles directement sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables et leur hiérarchie qui exerce des contrôles dans le cadre de procédures opérationnelles.

**Les contrôles permanents de second niveau** sont placés sous la responsabilité du Contrôle Interne et Risques Opérationnels qui a pour objectif de compléter les dispositifs de contrôle de premier niveau existants dans chaque service impliqué, au vu des obligations réglementaires et de l'organisation de la société.

**Les contrôles de troisième niveau** sont menés périodiquement par des audits externes.

Ces procédures de contrôle interne sont complétées par des contrôles externes indépendants : commissaires aux comptes et dépositaires.

## Accès à l'information

Les porteurs sont informés qu'une information détaillée dans le cadre de la Directive Européenne Solvabilité 2 (2009/138/CE) peut être transmise aux investisseurs relevant du Code des Assurances afin de satisfaire uniquement à leurs obligations prudentielles. Cet élément transmis n'est pas de nature à porter atteinte aux droits des autres porteurs ; ces investisseurs s'étant engagés à respecter les principes repris à la position AMF 2004-07.

## Suivi et gestion des risques auxquels la SCPI est exposée

### ● Profil de risque

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine.

**Risque de perte en capital** : la SCPI comporte un risque de perte en capital et le montant du capital investi n'est pas garanti.

**Risque de marché immobilier** : comme tout investissement, l'immobilier présente des risques : risques de gestion discrétionnaire, de contrepartie (locataire,...), d'absence de rendement ou de perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués par la diversification immobilière et locative du portefeuille de la SCPI. Pour les SCPI investissant en Europe, le rendement pourrait être impacté (i) par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elles détiendront des parts et/ou l'existence ou non de conventions fiscales que la France aurait pu conclure, et (ii) par d'éventuels coûts de change en cas d'investissement hors de la zone euro.

**Risque de liquidité** : la SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre comparée aux actifs financiers, et la vente des parts n'est pas garantie par la SCPI. Les conditions de cession (délais, prix) peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI.

**Risque lié au crédit** : l'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que la SCPI peut recourir à l'endettement dans les conditions précisées dans sa note d'information.

### ● Suivi et évaluation des risques

#### Évaluation des risques par la société de gestion

La gestion des risques de La Française Real Estate Managers est une partie intégrante de la gestion de portefeuille, de ses procédures d'investissement et du cycle de vie de l'immeuble. Les risques sont ainsi identifiés, analysés et contrôlés de façon systématique en tenant compte d'analyses, d'indicateurs ou de scénarios en fonction des profils des produits.

La Française Real Estate Managers a intégré ces exigences et est soucieuse d'améliorer sa gestion du risque de façon permanente.

Une cartographie et une politique des risques sont définies par catégorie de produit, couvrant pour l'essentiel les éléments suivants :

- identification des risques ;
- politique de risque ;
- analyse et mesure des risques ;
- surveillance et gestion des risques ;
- contrôle des risques ;
- documentation et communication.

Par exemple, le suivi du risque de perte potentielle lié au marché locatif, intègre les risques de vacance, de concentration géographique ou sectorielle ou de réversion des loyers.

## Prévention des conflits d'intérêts

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de répondre au mieux aux intérêts des associés, le Groupe La Française a recensé les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'être rencontrées par elle ou par les entités et les collaborateurs du Groupe. Dans le cadre de la gestion des situations de conflits d'intérêts potentiels, le Groupe La Française se base sur les principes suivants : déontologie, séparation des fonctions, mise en place de procédures internes, mise en place d'un dispositif de contrôle.

## Provenance des fonds

Conformément à ses obligations, La Française Real Estate Managers reste vigilante sur la provenance et la destination des fonds tant à l'actif et au passif des véhicules qu'elle gère.

## Rémunération

Le gestionnaire attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (« **Directive AIFM** »).

Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

Au cours de l'exercice, le montant total des rémunérations annoncées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel (soit 150 personnes bénéficiaires) s'est élevé à 6 629 768,67 euros, pour 75 véhicules gérés.

Le gestionnaire s'est donc doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de ses textes de transposition (la « **Population Identifiée** »). Le gestionnaire a ainsi mis en œuvre des pratiques d'évaluation adaptées à la population identifiée en relation avec les fonctions exercées notamment au niveau de la gestion, des risques. En outre, le gestionnaire a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à limiter les risques de conflits d'intérêts.

La politique de rémunération est revue annuellement par le Comité des Rémunérations du gestionnaire.

La politique de rémunération synthétique est détaillée sur le site internet de la société de gestion :

<https://www.lafrancaise-gam.com/fileadmin/docs/corporate/PolitiqueRemunerationLFREM.pdf>





# TABLEAUX COMPLÉTANT LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

## Évolution du capital au cours de l'année (en euros)

Année	Montant du capital nominal au 31 décembre	Montant des capitaux apportés à la SCPI par les associés lors des souscriptions <sup>(1)</sup>	Nombre de parts au 31 décembre	Nombre d'associés au 31 décembre	Rémunération HT de la société de gestion lors des souscriptions	Prix d'entrée au 31 décembre <sup>(2)</sup>
2015	12 797 200,00	14 766 000,00	9 844	457	1 555 745,76	1 500,00
2016	18 388 500,00	21 217 500,00	14 145	609	679 730,04	1 500,00

<sup>(1)</sup> Diminué des retraits

<sup>(2)</sup> Prix payé par l'acquéreur ou le souscripteur

## Évolution du prix de la part

	2015	2016
Prix d'entrée <sup>(1)</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier	1 500,00	1 500,00
Dividende versé au titre de l'année <sup>(2)</sup>	Néant	Néant
dont distribution de report à nouveau en %		
dont distribution de réserves de plus values en %		
Taux de distribution sur valeur de marché <sup>(3)</sup>		
Report à nouveau cumulé par part <sup>(4)</sup>	(0,89)	(2,77)

<sup>(1)</sup> Prix payé par l'acquéreur ou le souscripteur.

<sup>(2)</sup> Dividende pour une part ayant eu jouissance au 1<sup>er</sup> janvier.

<sup>(3)</sup> Le taux de distribution sur la valeur de marché est la division:

<sup>(i)</sup> du dividende brut avant prélèvement fiscal obligatoire versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus values distribuées)

<sup>(ii)</sup> par le prix acquéreur moyen de l'année n

<sup>(4)</sup> Report à nouveau après affectation du résultat.

## Évolution du marché des parts

S'agissant du seconde exercice de la Société et au regard des restrictions fiscales relatives au dispositif Pinel, il n'y a eu aucun échange sur le marché des parts en 2016.

## Évolution par part en jouissance des résultats financiers au cours des 2 derniers exercices (en euros TTC et en % des revenus)

Ce tableau ne contient que les éléments des deux premiers exercices de votre SCPI, compte tenu de sa création récente.

	2015		2016	
	Montant	% du total des revenus	Montant	% du total des revenus
<b>REVENUS</b>				
Recettes locatives brutes				
Produits financiers avant prélèvement fiscal obligatoire	0,26	100,00	0,50	100,00
Produits divers				
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>0,26</b>	<b>100,00</b>	<b>0,50</b>	<b>100,00</b>
<b>CHARGES</b>				
Commission de gestion	0,03	12,00	0,06	12,00
Autres frais de gestion *	1,12	427,86	2,53	504,06
Entretien du patrimoine au cours de l'exercice				
Charges immobilières non récupérées			0,06	11,45
<b>SOUS TOTAL - CHARGES EXTERNES</b>	<b>1,15</b>	<b>439,86</b>	<b>2,65</b>	<b>527,51</b>
<b>Amortissements nets</b>				
- patrimoine				
- autres (charges à étaler)				
<b>Provisions</b>				
- dotation provision pour grosses réparations				
- dotation nette aux autres provisions **				
<b>SOUS TOTAL - CHARGES INTERNES</b>				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1,15</b>	<b>439,86</b>	<b>2,65</b>	<b>527,51</b>
<b>RÉSULTAT</b>	(0,89)	(339,86)	(2,15)	(427,51)
Variation du report à nouveau	(0,89)	(339,86)	(1,88)	(374,29)
Revenus distribués avant prélèvement fiscal obligatoire				
Revenus distribués après prélèvement fiscal obligatoire				

\* Ce poste comprend les frais suivants nets de leurs transferts de charges : les honoraires du commissaire aux comptes et du dépositaire, les honoraires de commercialisation et d'expertise du patrimoine, les frais de publication, les frais d'assemblées et de conseils de surveillance, les frais bancaires, les frais d'actes, la cotisation AMF, les pertes sur créances irrécouvrables, les commissions de souscription ainsi que les charges financières et exceptionnelles.

\*\* Dotation de l'exercice diminuée des reprises.

## Emploi des fonds (en euros)

	Total au 31/12/2015 *	Durant l'année 2016	Total au 31/12/2016
Fonds collectés	14 766 000,00	6 451 500,00	21 217 500,00
Cessions d'immeubles			
Plus et moins values sur cessions			
Réévaluations			
Prélèvements sur primes d'émission et de fusion	(1 573 010,86)	(731 630,04)	(2 304 640,90)
Achats d'immeubles			
Frais d'acquisition des immobilisations			
Écart sur remboursements de parts			
<b>SOMMES RESTANT À INVESTIR</b>	<b>13 192 989,14</b>	<b>5 719 869,96</b>	<b>18 912 859,10</b>

\* Depuis l'origine de la société.



# Déclaration fiscale

## Personnes physiques

Les SCPI sont dotées de la transparence fiscale. Leurs associés déclarent, en conséquence, leur quote-part des revenus encaissés par la SCPI au cours de l'exercice et non les revenus qu'ils perçoivent directement de celle-ci.

Les revenus de la SCPI Multihabitation 9 sont constitués :

- des revenus fonciers qui, provenant de la location des immeubles, sont imposables après imputation des charges déductibles ;
- des revenus financiers générés par le placement de la trésorerie disponible. Ces revenus sont en principe soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire de 24%.

Par ailleurs, les déficits résultant des dépenses déductibles, autres que les intérêts d'emprunts, sont déductibles du revenu global dans la limite annuelle de 10 700,00 euros.

Les revenus à déclarer ont été déterminés comme suit pour l'exercice 2016.

Revenu Foncier	(euros)	Revenu Financier	(euros)
Revenu brut	Néant	Revenu	Néant
Autres charges déductibles	Néant	Soit par part pleine jouissance	Néant
Revenu net	Néant	Soit par part pleine jouissance après prélèvement fiscal obligatoire	Néant
Soit par part pleine jouissance	Néant		

## Personnes morales

	(euros)		(euros)
Bénéfice net comptable au titre des BIC *	( 30 373,18)	Bénéfice net comptable au titre de l'IS *	(30 373,18)
Réintégration		Réintégration	
Déduction (Plus values nettes à long terme)		Déduction	
Résultat fiscal	(30 373,18)	Résultat fiscal	(30 373,18)

\* Plus ou moins-values comptables comprises.

\* Plus ou moins-values comptables comprises.

## Informations sur les délais de paiement

En application de l'article D.441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date de clôture de soldes des dettes fournisseurs par date d'échéance, ainsi qu'un rappel du tableau à fin d'année précédente à titre de comparaison.

Dettes échues à la clôture	Échéances (J = date de clôture)					Hors échéances	Total dettes fournisseurs
	à J+15	entre J+16 et J+30	entre J+31 et J+45	entre J+46 et J+60	au-delà de J+60		
<b>Échéances au 31/12/2016</b>							
Fournisseurs	1 195,35						1 195,35*
Fournisseurs d'immobilisations						1 205 192,80	1 205 192,80**
<b>TOTAL À PAYER</b>	<b>1 195,35</b>					<b>1 205 192,80</b>	<b>1 206 388,15</b>

### Échéances au 31/12/2015

Fournisseurs	901 748,69						901 748,69*
Fournisseurs d'immobilisations							
<b>TOTAL À PAYER</b>	<b>901 748,69</b>						<b>901 748,69</b>

\* Les comptes de dettes fournisseurs incluent des soldes débiteurs pour certains fournisseurs

\*\* Les comptes de dettes fournisseurs d'immobilisations incluent des montants relatifs à des achats de VEFA pour lesquelles les règlements s'effectuent en fonction d'appels de fonds dont les dates de règlement sont contractuelles

## Notes

A large area of the page is filled with horizontal dotted lines, providing a space for handwritten notes.



# RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes en vigueur, notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, second exercice social de la SCPI.

Votre Conseil s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2016 afin d'examiner les comptes de la période écoulée ainsi que le marché des parts, les projets d'investissements et la situation du patrimoine et a reçu sur ces points toutes les explications permettant d'analyser et de comprendre leur évolution.

Nous sommes donc en mesure de faire les observations et commentaires qui suivent.

## Capital et marché des parts

Pour mémoire, nous vous rappelons que la collecte de la SCPI Multihabitation 9, d'un montant de 21 217 500,00 euros, s'est clôturée en juillet 2016.

Le capital social s'élève à 18 388 500,00 euros, divisé en 14 145 parts sociales réparties entre 609 associés. Le montant de la capitalisation s'élève à 21 217 500 euros.

## Situation du patrimoine

La collecte a permis à la société de gestion de cibler certains investissements potentiels répondant aux critères définis dans la note d'information de notre SCPI et notamment ceux prévus par le dispositif PINEL.

Lors de ses réunions, votre conseil de surveillance sera tenu informé des investissements engagés ou à venir. La société de gestion nous a indiqué qu'elle ciblait et privilégiait plus particulièrement la région parisienne dans le choix des investissements.

Une première opération actée et pour laquelle une signature est intervenue le 10 juin 2016 porte sur l'acquisition de 9 appartements d'une surface totale de 625,22 m<sup>2</sup>, moyennant le versement d'un prix de vente total de 3 012 982 euros TTC. Ces lots, qui devraient être livrés au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2017, sont situés en région parisienne, à Antony (92). Le rendement locatif brut prévisionnel se situe aux alentours de 4 %.

## Comptes de l'exercice et résultat

Notre réunion du 13 mars 2017, à laquelle a été convié le commissaire aux comptes, a été consacrée à l'examen des comptes de l'exercice 2016.

S'agissant du second exercice social, le résultat de la SCPI Multihabitation 9, uniquement constitué de produits financiers et d'exploitation mais aussi de charges d'exploitation, se solde par un résultat déficitaire ou perte de 30 373,18 euros ; montant qu'il est proposé d'affecter au report à nouveau.

Les premières distributions, constituées exclusivement des produits financiers, devraient être versées à compter de l'exercice 2020, sous réserve des taux de placement et du respect des dates de livraison.

## Conventions

Les conventions visées par l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier sont détaillées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

## Projet de résolutions à l'assemblée générale ordinaire

La société de gestion nous ayant donné toutes les informations utiles lors de notre dernier conseil, l'ensemble du conseil de surveillance est favorable à l'adoption des résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous invitons donc à voter favorablement aux résolutions présentées.

Enfin et au regard des résultats de la SCPI, il est à noter que le conseil de surveillance a décidé de ne pas demander la présentation à l'assemblée générale ordinaire d'une résolution visant à fixer leur indemnisation pour l'année 2016.

Nous vous remercions de votre attention et de la confiance que vous accordez à votre Conseil et tenons à remercier la Société de gestion et le Commissaire aux comptes qui ont fait diligence pour nous permettre d'accomplir notre mission.

Pour le Conseil de Surveillance,  
Monsieur Michel CATTIN, Président





# TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## Première résolution

### Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir une perte de 30 373,18 euros.

L'Assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

## Deuxième résolution

### Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale constate l'existence d'une perte de 30 373,18 euros qu'elle décide d'affecter au report à nouveau.

## Troisième résolution

### Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2016

L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexe au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2016, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

- valeur comptable :  
18 873 746,91 euros, soit 1 334,31 euros par part,
- valeur de réalisation :  
18 960 764,91 euros, soit 1 340,46 euros par part,
- valeur de reconstitution :  
21 365 151,25 euros, soit 1 510,44 euros par part.

## Quatrième résolution

### Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier

L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

## Cinquième résolution

### Autorisation donnée à la société de gestion de consentir des sûretés réelles portant sur le patrimoine et de procéder à des acquisitions payables à termes

L'assemblée générale autorise la société de gestion, dans la limite de 23 000 000,00 euros à :

- consentir des sûretés réelles portant sur le patrimoine ;
  - procéder à des acquisitions payables à terme ;
- au nom de la société, et ce, jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

## Sixième résolution

### Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédente.



# COMPTES ANNUELS

## État du patrimoine au 31 décembre 2016 (euros)

	EXERCICE 2016		EXERCICE DU 26/05/2015 AU 31/12/2015	
	Valeurs bilantielles	Valeurs estimées	Valeurs bilantielles	Valeurs estimées
<b>PLACEMENTS IMMOBILIERS</b>				
<b>Immobilisations locatives</b>	<b>3 012 982,00</b>	<b>3 100 000,00</b>		
Terrains et constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Immobilisations corporelles en cours	3 012 982,00	3 100 000,00		
Autres immobilisations locatives				
Titres, parts de sociétés à prépondérance immobilière				
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
<b>Provisions liées aux placements immobiliers</b>				
Grosses réparations à répartir sur plusieurs exercices				
Travaux de remise en état à répartir sur plusieurs exercices				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL I</b>	<b>3 012 982,00</b>	<b>3 100 000,00</b>		
<b>TITRES, PARTS ET CRÉANCES RATTACHÉES</b>				
Titres, parts et actions détenus par la SCPI				
<b>TOTAL II</b>				
<b>AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Associés capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Immobilisations financières				
<b>Créances</b>				
Locataires et comptes rattachés				
Provisions pour dépréciation des créances				
Créances fiscales et sociales				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Autres créances				
Provisions pour dépréciation des autres créances				
<b>Valeurs de placement et disponibilités</b>	<b>17 090 204,00</b>	<b>17 090 204,00</b>	<b>14 096 840,53</b>	<b>14 096 840,53</b>
Valeurs mobilières de placement	17 034 503,88	17 034 503,88	12 983 398,33	12 983 398,33
Fonds de remboursement				
Autres disponibilités	55 700,12	55 700,12	1 113 442,20	1 113 442,20
<b>Provisions générales pour risques et charges</b>				
<b>Dettes</b>	<b>(1 229 930,38)</b>	<b>(1 229 930,38)</b>	<b>(913 081,69)</b>	<b>(913 081,69)</b>
Dettes financières				
Dettes d'exploitation	(24 737,58)	(24 737,58)	(911 881,81)	(911 881,81)
Dettes diverses	(1 205 192,80)	(1 205 192,80)	(1 199,88)	(1 199,88)
<b>TOTAL III</b>	<b>15 860 273,62</b>	<b>15 860 273,62</b>	<b>13 183 758,84</b>	<b>13 183 758,84</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF ET PASSIF</b>				
Charges constatées d'avance	491,29	491,29	491,29	491,29
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL IV</b>	<b>491,29</b>	<b>491,29</b>	<b>491,29</b>	<b>491,29</b>
<b>CAPITAUX PROPRES COMPTABLES</b>	<b>18 873 746,91</b>		<b>13 184 250,13</b>	
<b>VALEUR ESTIMÉE DU PATRIMOINE*</b>		<b>18 960 764,91</b>		<b>13 184 250,13</b>

\* Cette valeur correspond à la valeur de réalisation définie aux articles L214-109 et R214-157 du Code monétaire et financier.

## Variation des capitaux propres au 31 décembre 2016 (euros)<sup>(1)</sup>

Capitaux propres comptables Évolution au cours de l'exercice	Situation d'ouverture	Affectation résultat 2015	Autres mouvements	Situation au 31/12/2016
<b>Capital</b>	<b>12 797 200,00</b>		<b>5 591 300,00</b>	<b>18 388 500,00</b>
Capital souscrit	12 797 200,00		5 591 300,00	18 388 500,00
Capital en cours de souscription				
<b>Primes d'émission</b>	<b>395 789,14</b>		<b>128 569,96</b>	<b>524 359,10</b>
Prime d'émission	1 968 800,00		860 200,00	2 829 000,00
Prime d'émission en cours de souscription				
Prélèvement sur prime d'émission	(1 573 010,86)		(731 630,04)	(2 304 640,90)
Écarts sur remboursements de parts				
<b>Prime de fusion</b>				
Prime de fusion				
Prélèvement sur prime de fusion				
<b>Écart de réévaluation</b>				
Écart de réévaluation				
Amortissement prélevé sur écart de réévaluation				
Écart sur dépréciation des immeubles d'actif				
<b>Réserves indisponibles</b>				
<b>Fonds de remboursement prélevé sur le résultat distribuable</b>				
<b>Plus ou moins values sur cessions d'immeubles</b>				
<b>Réserves</b>				
Fonds de réinvestissement				
<b>Report à nouveau</b>		<b>(8 739,01)</b>		<b>(8 739,01)</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(8 739,01)</b>	<b>8 739,01</b>	<b>(30 373,18)</b>	<b>(30 373,18)</b>
Résultat de l'exercice avant acomptes et prélèvement fiscal libératoire	(8 739,01)	8 739,01	(30 373,18)	(30 373,18)
Acomptes sur distribution				
Prélèvement libératoire payé pour compte				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 184 250,13</b>		<b>5 689 496,78</b>	<b>18 873 746,91</b>

<sup>(1)</sup> Correspond à la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

## Compte de résultat au 31 décembre 2016 (euros)

CHARGES	31/12/2016	Du 26/05/2015 au 31/12/2015
CHARGES IMMOBILIÈRES	813,67	
<b>Charges ayant leur contrepartie en produits</b>		
<b>Charges d'entretien du patrimoine locatif</b>		
<b>Grosses réparations et travaux exceptionnels</b>		
<b>Charges immobilières non récupérables</b>	<b>813,67</b>	
Charges locatives non récupérables	500,00	
Charges locatives sur locaux vacants		
Autres charges immobilières non récupérables	313,67	
CHARGES D'EXPLOITATION	768 291,88	1 584 321,22
<b>Diverses charges d'exploitation</b>	<b>716 391,88</b>	<b>1 567 056,12</b>
Rémunération de la Société de Gestion	852,57	308,58
Honoraires	16 035,95	6 433,12
Autres services extérieurs	19 773,32	4 568,66
Impôts, taxes et versements assimilés		
Autres charges	679 730,04	1 555 745,76
<b>Dotations aux amortissements d'exploitation</b>	<b>51 900,00</b>	<b>17 265,10</b>
<b>Dotations aux provisions d'exploitation</b>		
Provisions pour créances douteuses		
Provisions pour grosses réparations et travaux de remise en état		
Provisions pour risques et charges		
CHARGES FINANCIÈRES	2,65	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,03	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>769 108,23</b>	<b>1 584 321,22</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PERTE)</b>	<b>(30 373,18)</b>	<b>(8 739,01)</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>738 735,05</b>	<b>1 575 582,21</b>

PRODUITS	31/12/2016	Du 26/05/2015 au 31/12/2015
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE		
<b>Produits de l'activité immobilière</b>		
Loyers		
Charges facturées		
<b>Produits des activités annexes</b>		
<b>Revenus des titres immobilisés</b>		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	731 630,04	1 573 010,86
<b>Reprises d'amortissements d'exploitation</b>	<b>51 900,00</b>	<b>17 265,10</b>
<b>Reprises de provisions d'exploitation</b>		
Provisions pour créances douteuses		
Provisions pour grosses réparations et travaux de remise en état		
Provisions pour risques et charges		
<b>Transfert de charges d'exploitation</b>	<b>679 730,04</b>	<b>1 555 745,76</b>
PRODUITS FINANCIERS	7 104,72	2 571,35
<b>Produits financiers</b>	<b>7 104,72</b>	<b>2 571,35</b>
<b>Reprises de provisions sur charges financières</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,29	
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,29</b>	
<b>Reprises de provisions produits exceptionnels</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>738 735,05</b>	<b>1 575 582,21</b>



L'annexe ci-dessous fait partie intégrante des comptes annuels établis conformément :

- aux conventions générales comptables, notamment dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices,
- aux règles spécifiques applicables aux Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI) régies par le Code monétaire et financier qui a intégré depuis l'ordonnance n° 2000-1223 du 14 décembre 2000 la loi n° 70-1300 du 31 décembre 1970 modifiée et l'arrêté du 26 avril 1995 modifié par l'arrêté du 14 décembre 1999 homologuant le règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 99-06 du 23 juin 1999 relatif aux dispositions comptables applicables aux SCPI.

## Règles générales d'évaluation

### Dérogations

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : néant,
- Aux hypothèses de base sur lesquelles sont fondées les comptes annuels : néant,
- À la méthode du coût historique dans la colonne « valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine : néant.

### Précisions apportées sur les méthodes d'évaluation

● Selon les dispositions qui résultent du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-06 du 23 juin 1999 applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, les comptes annuels des SCPI comprennent :

- un bilan et une estimation des différents actifs, le tout regroupé dans l'état du patrimoine complété par un tableau d'analyse de la variation des capitaux propres ;
- un compte de résultat ;
- une annexe.

### ● Principales règles d'évaluation

#### Immobilisations locatives

Les immeubles locatifs sont inscrits dans la colonne « valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine pour leur coût d'acquisition augmenté, s'il y a lieu, du montant des gros travaux réalisés pour favoriser leur mise en location.

L'immeuble acquis en VEFA\*, fait l'objet d'une inscription à l'état du patrimoine en « immobilisations en cours » pour la totalité de l'engagement immobilier. Les versements au titre des appels de fonds se font au fur et à mesure de l'avancement des travaux par un compte de fournisseur d'immobilisations.

\*VEFA : Vente en l'État Futur d'Achèvement

### Valeur vénale des immeubles locatifs

En vertu des dispositions applicables aux SCPI, la colonne « valeurs estimées » de l'état du patrimoine présente la valeur vénale des immeubles locatifs ainsi que la valeur nette des autres actifs de la SCPI.

La valeur ainsi obtenue correspond à la valeur de réalisation définie aux articles L.214-109 et R.214-157-1 du Code monétaire et financier.

La valeur vénale des immeubles locatifs résulte d'une expertise effectuée par la société VIF Expertise en qualité d'expert indépendant.

Les expertises et actualisations sont établies dans le respect des règles stipulées par la charte professionnelle des experts immobiliers conformément à la recommandation commune de l'AMF et du Conseil National de la Comptabilité d'octobre 1995.

L'expert détermine la valeur d'un immeuble locatif en mettant en œuvre deux méthodes :

- la méthode par comparaison directe de la valeur par référence à des transactions récentes comparables ;
- la méthode par capitalisation du revenu brut qui consiste à lui appliquer un taux de capitalisation conduisant à une valeur hors droit et hors frais.

Au 31 décembre 2016, la valeur d'expertise de l'immeuble s'élève à 3 100 000 euros.

### Amortissements et prélèvements sur prime d'émission

Les frais d'acquisition sont prélevés sur la prime d'émission.

Les commissions de souscription versées à la société de gestion sont prélevées sur la prime d'émission.

### Plan d'entretien des immeubles locatifs

Des provisions pour grosses réparations sont constituées.

La provision est dotée chaque année d'un montant correspondant à un pourcentage des loyers quittancés.

En l'absence de recettes locatives sur l'exercice 2016, il n'a pas été procédé à la dotation de cette provision.

### Valeur des terrains

Le plan comptable préconise, lorsque la valeur du terrain ne peut être distinguée de la construction, de regrouper la comptabilisation de ces deux éléments. C'est la méthode retenue par la Société, qui achète des immeubles existants.

## Tableaux chiffrés (en euros)

### ● Tableau récapitulatif des placements immobiliers

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Valeurs comptables	Valeurs estimées
Terrains et constructions locatives				
<b>TOTAL</b>				
Immobilisations en cours				
Habitations	3 012 982,00	3 100 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>3 012 982,00</b>	<b>3 100 000,00</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 012 982,00</b>	<b>3 100 000,00</b>		

### ● Variation des immobilisations

Terrains et constructions	
Solde Terrains et Constructions au 31/12/2015	Néant
Solde Terrains et Constructions au 31/12/2016	Néant
Immobilisations en cours	
Solde des immobilisations en cours au 31/12/2015	0,00
Acquisitions de VEFA	3 012 982,00
ANTONY - 231 à 235 avenue du Bois de Verrières	3 012 982,00
Solde des immobilisations en cours au 31/12/2016	3 012 982,00
Immobilisations financières	
Solde des dépôts versés au 31/12/2015	Néant
Soldes des dépôts versés au 31/12/2016	Néant

### ● Relevé des amortissements

	Durée	Montant au 31/12/2015	Compte à compte 2016*	Dotations 2016	Montant au 31/12/2016
Amortissements					Néant

### ● Relevé des charges à étaler

	Montant net au 31-12-2015	Augmentation 2016	Compte à compte 2016	Dotations 2016	Montant net au 31-12-2016
Frais d'acquisition des immobilisations		51 900,00		(51 900,00)	
<b>TOTAL</b>		<b>51 900,00</b>		<b>(51 900,00)</b>	

### ● Relevé des provisions

	Montant au 31/12/2015	Dotations 2016	Provisions utilisées ou reprises	Montant au 31/12/2016
<b>TOTAL</b>				<b>Néant</b>

### ● Affectation du résultat de l'exercice précédent

Résultat 2015	(8 739,01)
Report à nouveau 2015	
<b>TOTAL DISTRIBUABLE</b>	<b>(8 739,01)</b>
Distribution 2015	
Reconstitution du report à nouveau *	
<b>REPORT À NOUVEAU APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	<b>(8 739,01)</b>

\* Prélèvements sur la prime d'émission, pour chaque part nouvelle souscrite, du montant permettant le maintien du report à nouveau existant au 1er janvier de l'exercice.

### ● Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer	
Fournisseurs factures non parvenues	23 542,23
<b>TOTAL</b>	<b>23 542,23</b>
Produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	



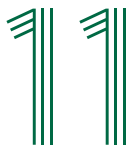
# TABLEAU DE COMPOSITION DU PATRIMOINE

Pour la classification des immeubles, il est tenu compte de leur affectation principale.

La valeur estimée du patrimoine ne figure pas par immeuble dans le tableau de composition du patrimoine en raison des arbitrages en cours ou à venir mais elle est présentée, par typologie d'actifs, dans le tableau récapitulatif de répartition du patrimoine en valeur vénale. Toutefois, l'inventaire détaillé des placements immobiliers, comportant cette information, est tenu à la disposition des associés qui en feraient la demande dans les conditions et conformément à l'article R.214-150 du Code monétaire et financier.

Nature	Date d'acquisition ou d'apport	Quote-Part (%)	Surface (m <sup>2</sup> )	Valeur d'acquisition ou d'apport (I) (euros)	Travaux et aménagements (II) (euros)	Valeur comptable 2016 (I+II) (euros)	Valeur comptable 2015 (euros)
<b>Habitations</b>							
92160 ANTONY 231-235 Avenue du Bois de Verrières	10/06/2016	100,00 %	625,22	3 012 982,00		3 012 982,00	
<b>TOTAL HABITATIONS</b>			<b>625,22</b>	<b>3 012 982,00</b>		<b>3 012 982,00</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>625,22</b>	<b>3 012 982,00</b>		<b>3 012 982,00</b>	





# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Civile de Placement Immobilier Multihabitation 9, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion de la Société Civile de Placement Immobilier. Les valeurs vénales des immeubles, titres, parts et actions détenus, présentées dans ces comptes, ont été déterminées par la société de gestion, sur la base de l'évaluation des immeubles réalisée par la société VIF EXPERTISE, expert indépendant nommé par votre assemblée générale du 21 mai 2015. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes en coûts historiques et à apprécier la présentation d'ensemble des comptes. Nos travaux sur les informations relatives à la valeur vénale des immeubles, titres, parts et actions détenus, déterminée par la société de gestion, ont consisté à vérifier la cohérence de la valeur des immeubles avec le rapport de l'expert indépendant. Nous estimons que l'intervention de l'expert indépendant et nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier, tels qu'ils sont définis par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-06 du 23 juin 1999.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2017

**Le Commissaire aux Comptes**  
**Deloitte & Associés**  
**Jean-Pierre VERCAMER**

# RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

## Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application des dispositions de l'article L. 214-106 du code monétaire et financier, nous avons été avisé des conventions suivantes qui ont été passées au cours de l'exercice.

### Convention conclue avec la société de gestion LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS :

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, la société de gestion LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS est habilitée à recevoir les rémunérations suivantes :

● Un montant de 10 % HT maximum du montant des produits locatifs HT encaissés et des produits financiers nets de la société à titre de remboursement des frais administratifs et de gérance proprement dits ayant trait à la gestion des biens sociaux et, d'autre part, à la perception des loyers, charges, indemnités d'occupation et autres et leur répartition entre les associés ainsi qu'à la gestion de la société ;

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2016 s'élève à 852,57 euros TTC.

● Une rémunération au titre de la recherche des capitaux, pour l'étude et la recherche des investissements et lors des augmentations de capital, une commission de souscription égale à 8,78 % hors taxes du montant, prime d'émission incluse, de chaque souscription, se répartissant comme suit :

- 5,00 % hors taxes au titre de la recherche des capitaux,
- 3,78 % hors taxes au titre de l'étude et de la recherche des investissements.

Au fur et à mesure des souscriptions, la société de gestion pourra prélever pour ses besoins, les sommes correspondantes sur les fonds sociaux. Les souscripteurs autorisent la société de gestion à prélever ses honoraires lors de la souscription.

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2016 s'élève à 679 730,04 euros TTC.

● Une commission d'acquisition ou de cession calculée sur le montant de la transaction immobilière.

Elle correspond à un montant de :

- 1,25 % HT maximum du prix d'acquisition ou du prix de cession (hors taxes, hors droits et hors frais) de l'actif immobilier acquis (y compris en l'état futur d'achèvement) ou cédé,
- 1,25 % HT maximum de la valeur conventionnelle (hors taxes, hors droits et hors frais) des actifs immobiliers retenue pour le calcul du prix d'acquisition des droits sociaux acquis ou cédés des sociétés qui détiennent lesdits actifs immobiliers, au prorata de la participation dans lesdites sociétés acquise ou cédée par la Société.

La commission sur les acquisitions ne s'applique pas aux acquisitions consécutives à de nouvelles souscriptions, la rémunération correspondante à cette mission d'investissement ayant déjà été perçue par la société de gestion.

Aucun montant relatif à la commission de cession et d'acquisition n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2016.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2017

**Le Commissaire aux Comptes**  
**Deloitte & Associés**  
**Jean-Pierre VERCAMER**





# LA FRANÇAISE

**La Française Real Estate Managers**

128, boulevard Raspail 75006 Paris - Tél. +33 (0)1 53 62 40 60 - Fax +33 (0)1 44 56 11 03  
balscpn@lafrancaise-group.com

Une société du Groupe La Française - [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)